

730^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 3 avril 2012

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 29 MARS 2013 (N° 8.114)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 7.704).
- II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 7.709).
- III. RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 7.709).
- IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES - RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS (p. 7.714).
- V. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 7.719).
- VI. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 7.726).
- VII. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 7.730).
- VIII. ANNONCE DU RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI (p. 7.730).
- IX. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 7.730).

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2012**

—
**Séance publique
du mardi 3 avril 2012**
—

Sont présents : Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet du Président ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

—
La séance est ouverte, à 18 heures, sous la présidence de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Doyenne d'âge.

Mme la Présidente d'âge.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyenne d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider, comme traditionnellement, le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire.

Tout d'abord, je souhaite excuser l'absence de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, qui, en raison d'un déplacement en Serbie, ne peut assister à cette séance. Aucune autre absence ni aucun retard n'a été signalé au Secrétariat Général.

Je vous propose de passer sans tarder au premier point de notre ordre du jour.

I.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU
DE L'ASSEMBLÉE**

Ainsi que vous le savez, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur de notre Assemblée, cette séance publique est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Je tiens cependant à préciser que la Commission Plénière d'Etude, organisée vendredi dernier, soit le 30 mars, était prévue, selon l'ordre du jour fixé, pour « organiser les modalités pratiques relatives au bon déroulement de la Séance Publique ».

Au cours de cette réunion, en l'absence d'autres candidatures que celle de M. Jean-François ROBILLON, il a été décidé de reconduire le dispositif d'élection du Bureau tel que prévu par la loi d'organisation et de fonctionnement du Conseil National ainsi que par son Règlement Intérieur. Ainsi, aucun candidat à la présidence ne sera admis à motiver sa candidature et aucun Elu ne pourra motiver son vote.

Si l'année dernière cela avait été possible, c'est parce qu'une décision préalable conjointe avait été prise en Commission Plénière d'Etude.

Je vous rappelle que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice et vous invite, chers Collègues, à procéder à l'élection du Président.

Monsieur ROBILLON, souhaitez-vous officiellement poser votre candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Jean-François ROBILLON.- Madame la Doyenne, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

(Arrivée de M. Roland MARQUET).

Mme la Présidente d'âge.- Je vous remercie, Monsieur ROBILLON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Non, alors je vous propose de passer au vote.

Je tiens cependant à vous rappeler que l'article 2, paragraphe 3, du Règlement Intérieur du Conseil National, prévoit « qu'aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge ».

Je vous demande maintenant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne qui vous est présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant M. Guillaume ROSE et M. Laurent NOUVION, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents, à dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).

Mme la Présidente d'âge.- Merci. Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt.

Majorité absolue : Onze.

M. Jean-François ROBILLON : Quatorze.

Je proclame Monsieur Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

(Mme Nicole MANZONE-SAQUET quitte le fauteuil présidentiel où M. Jean-François ROBILLON prend place).

M. le Président.- Merci beaucoup à tous. Madame la Présidente, très chère Doyenne et amie, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, chers Compatriotes, ici présents sur les bancs du public, derrière votre télévision ou vos écrans d'ordinateurs par la magie d'internet, je voudrais commencer par vous adresser des paroles simples qui me viennent du fond du cœur.

En ce jour où, pour la quatrième fois, je suis élu à la Présidence du Conseil National, je pense à la Principauté de Monaco, ce pays déjà sept fois centenaire qui, grâce à sa famille Souveraine, a pu traverser tant d'épreuves et qui s'est toujours relevé.

Je pense à tous les Présidents du Conseil National qui m'ont précédé.

Je pense à Louis AUREGLIA, ce grand juriste et démocrate visionnaire qui avait participé aux travaux de la Commission chargée d'élaborer la réforme de la Constitution de 1911.

Je pense à Jean-Charles REY et Jean-Louis CAMPORA qui, chacun à leur manière, firent tant pour accompagner le rêve du Prince Rainier III de faire entrer Son pays dans la modernité.

Je pense à Stéphane VALERI, qui sut préserver les Institutions tout en incarnant l'alternance politique à un moment où elle devenait nécessaire pour que le Conseil National, qui était depuis des décennies aux mains des notables, soit rendu à tous les Monégasques.

A tes côtés, Stéphane et avec tous nos amis présents ce soir, je repense avec émotion à cette attente, à cette espérance, à ce besoin de croire en un avenir meilleur qui s'étaient exprimés si fortement chez nos compatriotes durant les campagnes de 2003 et 2008.

Jeudi dernier, j'ai été submergé par cette même espérance, cette même attente, ce même besoin. Ces émotions, je les ai partagées avec les 300 compatriotes

qui ont participé à l'assemblée générale de l'Union des Monégasques.

Mais, ce soir, ce n'est plus l'homme d'un parti ou d'une coalition de partis qui vous parle. Ce soir, les 14 Conseillers Nationaux qui m'ont accordé leur confiance ont rendu à l'Institution que je préside la stabilité et la force que je n'aurais jamais dû la quitter.

Je pense donc avec gravité à ce mandat qu'ils viennent de me confier et à cette exigence si forte qu'il porte en lui et que je n'ai pas le droit de décevoir.

Si vous me voyez si déterminé à mener à bien ce mandat jusqu'à son terme et bien au-delà, c'est que j'ai changé.

J'ai changé parce qu'à l'instant même où vous m'avez désigné à la Présidence du Conseil National, mes chers Collègues, j'ai cessé d'être l'homme d'un seul parti, fût-il le premier de la Principauté.

Dans mon allocution prononcée à l'ouverture du Budget Primitif 2012, au mois de décembre dernier, j'avais salué ces opposants constructifs qu'ont été Henry REY, Christine PASQUIER-CIULLA et Jean-Joseph PASTOR, que le Souverain a souhaité récompenser en lui confiant une dernière mission à la tête de la Chancellerie des Ordres Princiers.

J'ai changé parce que les épreuves de la vie m'ont changé. Au début de mon mandat de Président du Conseil National, l'impréparation et l'enthousiasme auront été mes seules fautes face aux manœuvres et aux ambitions. Mais il y a tant d'espoirs que je n'ai pas envie de décevoir, tant de beaux projets que j'ai envie de proposer à mes compatriotes, tant de changements qui restent à accomplir.

Cette volonté si forte, c'est aussi celle des Monégasques qui, chaque jour, me rappellent la nécessité de continuer l'évolution entamée depuis 2003 afin de construire ensemble l'avenir de Monaco.

Pour y parvenir, je sais que nous devons répondre à une série d'exigences. Exigence de rassembler les Monégasques parce que la Principauté n'est forte que lorsqu'elle est unie. Unie autour de son Prince et de la Famille Souveraine. Unie parce qu'aujourd'hui la Principauté a besoin d'être forte pour relever les défis auxquels elle est confrontée.

Exigence de respecter la parole donnée et de tenir les derniers engagements du programme de l'U.P.M. parce que jamais la confiance n'a été aussi ébranlée, aussi fragile. La crise qui sévit à l'extérieur de nos frontières a pour l'instant largement épargné la Principauté. Notre modèle, s'il a su résister – et les chiffres de l'économie le démontrent – n'en demeure pas moins fragile.

En effet, si les résultats budgétaires de l'année dernière confirment l'analyse que j'en avais faite très tôt, et la baisse très nette du déficit du budget de l'Etat, l'année qui débute est très encourageante. A la fin du premier trimestre 2012 nous devrions constater une avance de près de 20 % sur les prévisions de recettes du Budget Primitif que nous avons voté au mois de décembre dernier.

Cette amélioration très nette de la situation a été marquée par l'action concertée entre le Gouvernement Princier et la majorité du Conseil National qui a eu le courage politique, je dis bien le courage, du vote de la loi sur les droits de mutation, le soutien de la perception de l'Impôt sur les Bénéfices et le vote du budget de cette année.

Pendant que certains se croisent les bras, s'abstiennent sur tout et préfèrent la critique stérile quand ce n'est pas la politique de la peur destinée à faire fuir les investisseurs étrangers, nous faisons front avec responsabilité pour défendre notre économie et nos acquis sociaux.

Malgré ces bons résultats, je souhaite que nous restions prudents car l'orage menace encore et il ne s'agirait pas de reprendre trop vite les mauvaises habitudes dont nous avons eu tant de mal à nous défaire.

Autre exigence, celle de réhabiliter les valeurs du travail, de l'effort, du mérite, du respect, parce que ces valeurs sont le fondement de la dignité de la personne humaine et la condition du progrès social. Depuis mon accession à la présidence du Conseil National, je n'ai eu de cesse de condamner tous les clientélismes, et en particulier celui qui fragilise depuis tant d'années la SBM par sa politisation à outrance. La proximité des élections nationales ne me détournera pas de cette ligne de conduite, même si tous les compatriotes savent qu'ils pourront toujours trouver une oreille attentive et de l'aide auprès du Président du Conseil National. Je pense qu'un homme doit être encouragé à se tenir seul debout. Nous aidons les gens, bien sûr que nous les aidons. Mais pour ceux qui sont capables... ils doivent se lever et travailler. Et si quelque chose ne va pas, ils ne devraient pas simplement se lamenter... ils devraient y aller et faire changer les choses. En toute circonstance, vous pourrez compter sur vos élus pour soutenir et accompagner vos efforts.

Exigence de tolérance et d'ouverture parce que jamais l'intolérance et le clanisme n'ont été aussi destructeurs, parce que jamais il n'a été aussi nécessaire que toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté mettent en commun leur talent, leur

intelligence, leurs idées pour imaginer l'avenir de Monaco. C'est la raison pour laquelle le Conseil National, sous ma présidence, a toujours tendu la main à l'opposition et fera encore un pas vers elle ce soir.

Exigence de poursuivre l'évolution de Monaco parce que jamais l'immobilisme n'a été aussi dangereux pour notre pays que dans ce monde en pleine mutation où chacun s'efforce de changer plus vite que les autres, où tout retard peut être fatal et devient vite irrattrapable. C'est pourquoi le Conseil National s'efforce de voter les meilleures lois possibles et appelle le Gouvernement à déposer au plus vite ce Code de l'économie dont nous avons fait une priorité du programme de la majorité.

Exigence de protection parce qu'il n'a jamais été aussi nécessaire de lutter contre la peur de l'avenir et contre ce sentiment de vulnérabilité qui décourage l'initiative et la prise de risque. C'est pourquoi durant les derniers débats budgétaires, j'avais tant insisté pour que le Gouvernement revienne vers le Conseil National avec des propositions concrètes et des arbitrages sur la réforme du système des retraites des salariés du privé. C'est aussi pour réaliser cette protection que je souhaite que nous remettons à plat le projet de loi sur le statut des fonctionnaires afin de nous assurer que des règles trop laxistes ne permettent plus jamais d'écarter des Monégasques des postes à responsabilité dans la Fonction Publique de leur propre pays.

Exigence de résultat parce que les Monégasques en ont assez que leur cadre de vie se dégrade de plus en plus sans qu'aucune amélioration ne se fasse sentir. Si le Gouvernement a su nous entendre, par exemple sur la proposition de loi de la majorité du Conseil National sur le bio dans la restauration collective, je ne peux que constater l'inertie face aux nuisances sonores et de circulation qui gâchent la vie quotidienne de nos compatriotes et de nos résidents.

Exigence de justice parce que depuis bien longtemps, autant de Monégasques, salariés du privé et fonctionnaires n'ont (pas) éprouvé un sentiment aussi fort d'injustice. Depuis bien longtemps, autant de Monégasques n'ont eu le sentiment que les avantages et les promotions n'étaient pas équitablement répartis, ne reflétant que trop rarement le mérite individuel. Depuis bien longtemps, autant de Monégasques n'ont eu la preuve que les droits n'étaient pas égaux pour tous alors que notre Constitution prévoit exactement le contraire.

Exigence de rompre avec les comportements du passé, les habitudes de pensée et le conformisme

intellectuel parce que jamais les problèmes à résoudre n'ont été aussi inédits. Et c'est parce que nos compatriotes l'ont bien compris que le moment venu, je suis convaincu qu'ils choisiront des élus responsables, travailleurs et engagés au service de l'intérêt général et de Monaco.

Ma tâche, la tâche du Conseil National sera difficile et elle devra s'inscrire dans la durée.

Chacun d'entre vous, à la place qui est la sienne dans l'Etat, et chaque citoyen, à celle qui est la sienne dans la société, ont vocation à y contribuer.

Je veux dire ma conviction qu'au service de Monaco, il n'y a pas de camp. Il n'y a que les bonnes volontés de ceux qui aiment leur pays. Il n'y a que les compétences, les idées et les convictions de ceux qui sont animés par la passion de l'intérêt général. A ce propos, je voudrais remercier tous les compatriotes qui s'engagent en politique et les assurer de mon respect.

A tous ceux qui veulent servir leur pays, je leur dis que je suis prêt à travailler avec eux et que je ne leur demanderai pas de renier leurs convictions, de trahir leurs amitiés et d'oublier leur histoire. A eux de décider, en leur âme et conscience d'hommes et de femmes libres, comment ils veulent servir Monaco.

Nous voulons donner la liberté et la chance à tous les Monégasques d'accomplir leur propre potentiel, principalement aux jeunes. Nous devons encourager nos enfants à viser plus haut que nous...N'ayons pas peur du succès.

Je le redis, aidez-moi et aidez-nous à construire ensemble l'avenir de Monaco pour nous montrer dignes de l'héritage de nos anciens et pour laisser à nos enfants bien plus que ce que nous avons reçu.

Vous pouvez donc compter sur cette dernière année du mandat que vous nous avez accordé en 2008 pour faire avancer Monaco dans le respect de nos Institutions et le soutien indéfectible du Conseil National et de sa majorité au projet de modernisation du pays selon les axes tracés par S.A.S le Prince Albert II.

Vive le Prince,

Vive les Monégasques,

Et Viva Munegu.

(Applaudissements).

Monsieur le Ministre, vous m'avez indiqué que vous souhaitiez dire quelques mots.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je voudrais simplement, au nom du Gouvernement de S.A.S. notre Prince et en mon nom personnel, vous adresser nos sincères félicitations pour votre brillante réélection.

J'ajoute, au nom du Gouvernement Princier et en mon nom, tous les vœux que nous formons pour votre dernière année de mandat dans cette actuelle législature et, avec votre permission, je voudrais étendre ces vœux et les adresser à l'ensemble des élus, Mesdames et Messieurs les membres de la Haute Assemblée, pour vous dire que dans cette dernière année de l'actuel mandat, dans le respect des Institutions et de la stricte neutralité qui s'impose au Gouvernement Princier, vous pouvez compter, malgré la période électorale, sur la disponibilité du Gouvernement pour répondre aux exigences de notre temps, comme d'ailleurs le Président vient de le rappeler et que nous faisons ensemble un travail constructif pour l'avenir de la Principauté. Je vous souhaite donc une bonne année de mandat.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre et sachez que nous sommes à vos côtés pour faire avancer Monaco.

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à l'élection du Vice-Président du Conseil National.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Président, je présente ma candidature.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Fabrice NOTARI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous passons au vote.

Je remercie Messieurs Guillaume ROSE et Laurent NOUVION de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétares assistés de la Secrétaire Générale).
—

Votants : Vingt et un.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Six.

M. Fabrice NOTARI : Quinze.

Je suis un peu jaloux, Monsieur NOTARI vous avez été élu avec plus de voix que moi, mais bon, je ne vous en veux pas, je vous déclare donc élu Vice-Président du Conseil National et je vous adresse mes félicitations.

Souhaitez-vous intervenir ?

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Très brièvement, juste pour dire que la première fois, j'avais été élu avec une majorité très relative, enfin une confiance très relative, donc je voulais simplement dire que le score s'améliore, c'est très encourageant, et je tiens à remercier mes Collègues.

M. le Président.- L'ordre du jour appelle maintenant un certain nombre de renouvellements et reconductions de Commissions, Comités, Délégations ainsi que l'élection à la présidence de la plupart de ces entités. Cependant, avant de poursuivre, Monsieur NOUVION, vous m'avez adressé, en date du 29 mars dernier, un courrier demandant le vote à bulletin secret.

Je pensais profiter de la Commission Plénière d'Etude du 30 mars 2012 pour vous demander ce que vous entendiez par là. Je précise que votre courrier a été distribué lors cette même Commission Plénière d'Etude et que, par ailleurs, tous les Collègues l'ont reçu en même temps que le procès-verbal de cette réunion qui a été diffusé, à titre d'information, dès le 2 avril, c'est-à-dire hier.

Monsieur NOUVION, à quel moment souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Est-ce pour toutes les Commissions ou seulement dans certains cas et lesquels ?

M. Laurent NOUVION.- Non, cela concerne juste la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui nous paraît être la Commission la plus importante après l'élection du Vice-Président.

Sinon, comme l'année dernière, Monsieur le Président vous aviez fait procéder au vote à main levée de façon à ce que les choses aillent plus rapidement. Je vous remercie.

M. le Président.- D'accord, merci beaucoup.

Donc, encore un vote à bulletin secret et ensuite nous passerons au vote habituel.

D'autres remarques ? Des questions ?

II.

RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, au Conseil National, les deux benjamins qui depuis des décennies sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à M. Guillaume ROSE et M. Laurent NOUVION s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Monsieur ROSE acceptez-vous cette mission ?

M. Guillaume ROSE.- J'accepte, Monsieur le Président, avec plaisir.

M. le Président.- Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Avec grand plaisir.

M. le Président.- Pour éviter d'alourdir la procédure, peut-on procéder à un vote à main levée ou quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ?

Je vais donc mettre aux voix à main levée l'élection de MM. Laurent NOUVION et Guillaume ROSE au poste de Secrétaire du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Laurent NOUVION et M. Guillaume ROSE sont donc élus, à l'unanimité, Secrétaires du Conseil National.

III.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le Président.- Conformément à l'article 15 du Règlement Intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce même Règlement, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins

des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture des candidatures qu'elle a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLO

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Dans un souci de transparence et comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous allons maintenant procéder, en Séance Publique, à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Nous procéderons ainsi pour toutes les Commissions, Permanentes et Spéciales, et je vous rappelle que seuls les membres de chaque Commission peuvent voter pour l'élection du Président.

Qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO. - Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président. - Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de voter à bulletin secret pour la candidature de M. Alexandre BORDERO.

Nous passons au vote.

Je remercie Messieurs Guillaume ROSE et Laurent NOUVION de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale).
—

Votants : Vingt.

Majorité absolue : Onze.

Bulletins blancs : Six.

M. Alexandre BORDERO : Quatorze.

M. Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Alexandre BORDERO. - Juste pour remercier mes Collègues de leur confiance.

M. le Président. - Merci beaucoup et encore toutes mes félicitations.

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante qui est la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Madame la Secrétaire Générale, pouvez-vous nous donner la composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.

Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLO

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président. - Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Monsieur Guillaume ROSE, vous avez la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président, je pose ma candidature pour la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de voter, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, à main levée pour la candidature de M. Guillaume ROSE.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes exprimés en faveur de M. Guillaume ROSE : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,

MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON,

Guillaume ROSE, votent pour ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Laurent NOUVION,

Mme Anne POYARD-VATRICAN,

MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Guillaume ROSE est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Guillaume ROSE.- Simplement pour remercier ceux qui m'ont fait confiance et dire que nous allons continuer le travail entamé jusqu'à présent en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Je vous remercie encore.

M. le Président.- Merci beaucoup. Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons pour la composition de la Commission suivante.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Législation

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITTLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation. Monsieur GARDETTO, qui a eu la lourde tâche de présider deux Commissions durant l'année écoulée, m'a fait part de son souhait de ne plus assurer la présidence de cette Commission.

Oui, Monsieur NOTARI ?

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis son élection en 2008, la Majorité du Conseil National a toujours souhaité associer le groupe d'opposition au travail parlementaire. Quoi de plus normal, me direz-vous ? Une Assemblée élue se doit de fonctionner de manière démocratique et, pour cela, de permettre à l'opposition électorale – car seule compte les résultats issus des urnes – d'exercer des responsabilités, ou, devrais-je dire, ses responsabilités en prenant part au travail de l'Assemblée.

La démarche volontaire de la majorité s'est traduite dans les faits, très concrètement, par l'attribution de sièges dans les groupes de travail et par la présence de membres de l'opposition dans les Délégations du Conseil National ou les Commissions mixtes.

Bien évidemment, il ne saurait être question, sous couvert d'une représentativité légitime, de remettre en question le vote de nos compatriotes : ainsi, la représentation de l'opposition se doit de refléter les rapports de force issus des élections. De la même manière, il ne faudrait pas que cela conduise à une politisation de ce qui doit rester du domaine institutionnel.

L'année dernière, la majorité a poursuivi cette démarche d'ouverture démocratique en proposant au groupe d'opposition Rassemblement & Enjeux la présidence de deux Commissions : la Commission de Législation et la Commission de la Culture et du Patrimoine. Toutefois, Rassemblement & Enjeux a décliné cette proposition, refusant ainsi de participer à l'organisation quotidienne du travail parlementaire. Ce que nous regrettons, bien évidemment, deux élus de la majorité ont ainsi assumé la présidence conjointe de deux Commissions pour l'intérêt général.

Et malgré ce refus exprimé en 2011 par Rassemblement & Enjeux, la majorité demeure convaincue qu'associer l'opposition au travail du Conseil National est une démarche importante, qu'il nous faut poursuivre. D'ailleurs, la modification de notre loi de fonctionnement et de notre Règlement Intérieur, voulue par la majorité, confortera la place de l'opposition dans la vie parlementaire.

C'est pourquoi, ce soir, et après concertation au sein de la majorité UDM-UNAM, nous avons souhaité réitérer notre proposition aux élus de Rassemblement & Enjeux, afin de leur permettre de participer au travail de l'Assemblée, en leur proposant la Présidence de la Commission de Législation. Cette ouverture démocratique au groupe d'opposition témoigne une nouvelle fois de la volonté de la

majorité UDM de travailler dans la sérénité et de manière constructive.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOTARI, pour ces précisions.

Aussi, comme l'année dernière, dans un souci d'ouverture démocratique, je me tourne vers les membres de l'opposition issue des urnes, c'est-à-dire vers les membres du groupe Rassemblement & Enjeux, afin de leur proposer la présidence de cette importante Commission permanente.

Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Ecoutez, nous découvrons votre proposition sur le siège, donc je vais m'adresser à mes deux Collègues et vous répondre dans quelques secondes. Merci.

M. le Président.- Je vous en prie.

—
(*M. Laurent NOUVION se consulte avec ses deux Collègues élus, MM. Marc BURINI et Christophe STEINER*)
—

M. le Président.- Monsieur NOUVION, je vous en prie.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Ecoutez, ayant fait quelques études de droit dans ma jeunesse, j'accepte avec plaisir, à partir du moment où la majorité votera pour ma candidature.

M. le Président.- Bien. Donc, nous avons une candidature.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, en parallélisme je souhaiterais que le vote ait lieu à bulletin secret.

M. le Président.- Très bien. Comme dans notre Règlement Intérieur, cela peut être demandé à tout moment, j'accède à votre demande.

Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Je vais demander à Monsieur Guillaume ROSE et un deuxième benjamin qui est Madame Anne POYARD-VATRICAN, s'il vous plaît, pourriez-vous remplacer M. NOUVION pour venir dépouiller le scrutin, puisqu'il ne peut pas être juge et partie, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

—
(*Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale*).
—

Je vous remercie.

Votants : Vingt et un

Majorité absolue : Onze.

Bulletins blancs : Dix-sept.

M. Laurent NOUVION : Quatre.

La majorité absolue n'étant pas obtenue, nous passons au second tour de scrutin. Je vous rappelle qu'en vertu des articles 3 de notre loi de fonctionnement et de notre Règlement Intérieur, l'élection se fera à la majorité relative.

Je vais demander à nouveau à Madame Anne POYARD-VATRICAN et à Monsieur Guillaume ROSE de bien vouloir venir dépouiller le scrutin.

Votants : Vingt et un

Majorité absolue : Onze.

Bulletins blancs : Dix-sept.

M. Laurent NOUVION : Quatre.

M. Laurent NOUVION est élu, à la majorité relative, Président de la Commission de Législation. Je vous félicite, Monsieur NOUVION. Souhaitez-vous intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, je vous remercie. Monsieur le Président, j'aurais préféré que l'ouverture aille jusqu'à voter, mais bon... je suis à la disposition du Conseil National et de la Commission de Législation et des différents textes à la fois déposés ainsi que ceux qui le seront pour travailler d'ici la fin de la législature.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOUVION.

Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais féliciter Monsieur NOUVION et l'opposition d'avoir finalement accepté l'ouverture démocratique, comme quoi la pédagogie à toujours du bon...

M. le Président.- On ne va pas partir dans des commentaires qui risquent d'être interminables parce que sinon, nous n'allons pas en finir.

Nous passons à présent à la Commission des Relations Extérieures. Madame la Secrétaire Générale, je vous en prie.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Relations Extérieures

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adoptée).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat ? Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes exprimés en faveur de M. Jean-Charles GARDETTO : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,

MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON et

Pierre SVARA votent pour ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,

Mme Anne POYARD-VATRICAN,

MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et

Christophe STEINER s'abstiennent).

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je m'emploierai à continuer à travailler au service du Conseil National et des Monégasques et dans l'intérêt de la Principauté, bien évidemment, en dialoguant avec le Gouvernement Princier sur ces questions qui sont largement de la compétence gouvernementale et souveraine.

IV.

RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES

M. le Président.- Merci beaucoup. L'ordre du jour appelle maintenant la reconduction des Commissions spéciales ainsi que le renouvellement de leurs membres.

En 1978, en application de l'article 13 du Règlement Intérieur, le Conseil National décidait de créer une Commission spéciale de la Jeunesse pour traiter des problèmes d'éducation, de santé, de formation et des sports relatifs à nos jeunes.

Depuis le début de la précédente législature, nous avons décidé de reconduire cette Commission, sous l'appellation Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Comme pour les Commissions Permanentes, je vous rappelle que seuls votent les membres de la Commission pour élire le Président. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur LORENZI ?

M. Pierre LORENZI.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur LORENZI. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter à main levée pour la candidature de M. Pierre LORENZI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Votes exprimés en faveur de M. Pierre LORENZI : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON et Guillaume ROSE votent pour ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET s'abstiennent).

M. Pierre LORENZI est élu Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Pierre LORENZI.- Je voulais remercier les élus pour leur confiance.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Une seconde Commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de la Commission du Logement. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, je vous laisse donner lecture de sa composition.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission du Logement

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mme Michèle DITTLOT
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE
 Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission du Logement. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur Gérard BERTRAND, vous avez la parole.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission du Logement.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Gérard BERTRAND.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Votes exprimés en faveur de M. Gérard BERTRAND : Dix-huit.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO,

Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE,

Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,

MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET,

Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION,

Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE,

Christophe SPILIOTIS-SAQUET et

Christophe STEINER votent pour ;

Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES et

Anne POYARD-VATRICAN s'abstiennent).

M. Gérard BERTRAND est élu Président de la Commission du Logement.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, je suis fort étonné de cette popularité, je remercie tous mes Collègues de leur confiance et je vous prie de croire que nous allons continuer à travailler, j'espère en collaboration étroite avec le Gouvernement pour résoudre certains problèmes qui sont importants au niveau du logement en Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons des réunions bientôt sur ce sujet.

Je vous rappelle qu'en 2003, au début de la précédente législature, en vertu de l'article 13 du Règlement Intérieur, nous avons créé deux nouvelles Commissions spéciales, souhaitées par la majorité du Conseil National : la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et la Commission de la Culture.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mme Michèle DITTLOT

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE
 Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET
 Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstentions.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Madame la Doyenne ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Monsieur le Président, je dépose ma candidature en qualité de Présidente à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille de voter à main levée pour la candidature de Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes exprimés en faveur de Mme Nicole MANZONE-SAQUET : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,

MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON et Guillaume ROSE votent pour ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER s'abstiennent).

Mme Nicole MANZONE-SAQUET est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Permettez-moi de remercier tous les Collègues Conseillers Nationaux qui ont voté pour moi et qui vont me permettre de continuer à œuvrer pour les Droits de la Femme et de la Famille jusqu'au mois de février 2013.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vous le disais tout à l'heure, une seconde Commission spéciale a été créée en 2003, laquelle se dénomme désormais Commission de la Culture et du Patrimoine. Je mets donc aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mme Michèle DITTLLOT
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Laurent NOUVION
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe SPILIOTIS-SAQUET
 Christophe STEINER

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Madame Michèle DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président, je me porte candidate à la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture et du Patrimoine de voter à main levée pour la candidature de Madame Michèle DITLOT.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Six abstentions.

Votes exprimés en faveur de Mme Michèle DITLOT : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT,

MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON

et Guillaume ROSE votent pour ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER s'abstiennent).

Mme Michèle DITLOT est élue Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie, Monsieur le Président et je remercie tous mes Collègues qui me font l'honneur de m'élire à ce poste.

M. le Président.- Félicitations encore une fois.

Nous en venons maintenant à la dernière Commission, créée en début de législature, et je vous propose bien évidemment de reconduire la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette Commission.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Marc BURINI
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mme Michèle DITLOT
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Eric GUAZZONNE
 Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la présidence de cette Commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de voter à main levée pour la candidature de Monsieur Bernard MARQUET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes exprimés en faveur de M. Bernard MARQUET : Quatorze.

(MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,

Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Jean-François ROBILLON Guillaume ROSE et Pierre SVARA votent pour ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,

Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER s'abstiennent).

Monsieur Bernard MARQUET est élu Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Recevez mes félicitations. Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je remercie mes Collègues, si cette Commission est la dernière, je pense qu'à l'avenir elle prendra plus d'importance et peut-être que les mois de sécheresse qui ont déjà commencé à venir fera qu'on en parlera peut-être plus tôt.

M. le Président.- C'est la dernière Commission par ordre de création, mais pas la moins importante.

V.

CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude.

Monsieur Fabrice NOTARI, vous souhaitez intervenir ?

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite vous rappeler qu'en 2007, notre Assemblée avait œuvré en faveur de l'agrandissement du nombre de représentants du Conseil National au sein de ces groupes de travail.

La demande de notre Assemblée visait à pouvoir désigner trois Conseillers Nationaux au sein de chacun des Comités et Commissions, afin de mieux prendre en compte tout à la fois l'accroissement du nombre d'élus de dix-huit à vingt-quatre et la représentation, désormais systématiquement pluraliste, de notre Assemblée depuis cette législature.

L'objectif était de permettre à la minorité d'être représentée dans tous les Comités et Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement.

Plusieurs réunions avaient eu lieu avec le Gouvernement et des échanges de courriers étaient intervenus, lesquels ont abouti à un poste de Délégué dans huit Commissions assortis de la suppression des

postes de suppléants dans ces mêmes huit Commissions et à une demande du Conseil National que le Gouvernement poursuive sa réflexion.

S'agissant des autres Commissions mixtes, il n'avait pas accepté d'augmenter le nombre des délégués du Conseil National. Ce soir, une nouvelle fois, je me fais l'interprète du groupe majoritaire pour confirmer que l'ouverture démocratique mise en œuvre lors de la précédente législature sera, bien évidemment, poursuivie car il n'est pas question de revenir en arrière.

Je voudrais rappeler la position adoptée par le groupe majoritaire : dans toutes les Commissions et Comités dans lesquels le nombre de sièges à pourvoir est au moins égal à trois, le groupe majoritaire réservera un siège à un candidat de la minorité qui choisira son représentant.

Bien entendu, dans les Commissions et Comités où le Conseil National n'est représenté que par un ou deux délégués, il est indispensable que notre Institution puisse jouer efficacement son rôle en y parlant d'une seule et même voix. Dans ce cas, le groupe majoritaire votera pour ses candidats uniquement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Nous pouvons maintenant passer à l'élection de nos délégués...

... Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Oui, Monsieur le Président, juste pour proposer, concernant les différentes Commissions que le Secrétariat Général nous a proposées, M. Marc BURINI me remplacerait, si la majorité soutient la démarche d'ouverture dont elle vient de parler, à la Commission de Concession des Services Publics, de façon à ce que je ne puisse pas cumuler trop de choses à partir du moment où le renouvellement correspondrait à ce qui a été fait depuis quatre ans.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous allons le noter. Je vous propose aussi de vous signaler Comité par Comité, Commission Mixte par Commission Mixte, afin que cela soit beaucoup plus simple pour le secrétariat, mais on va prendre en compte votre demande.

Madame la Secrétaire Générale lorsque vous aurez fini de noter, je vous remercie de nous donner lecture

des candidatures que vous avez enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Placement des Fonds

3 Délégués – 3 candidats

MM. Alexandre BORDERO

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission de Placement des Fonds sont :

MM. Alexandre BORDERO, Fabrice NOTARI et Laurent NOUVION.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux

5 Délégués – 5 candidats

MM. Gérard BERTRAND

Eric GUAZZONNE

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux

sont :

MM. Gérard BERTRAND, Eric GUAZZONNE, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION et Mme Anne POYARD-VATRICAN

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-Commission mixte d'Etude du Problème
du Logement

3 Délégués – 1 Suppléant
3 candidats Délégués, 1 candidat Suppléant

MM. Gérard BERTRAND

Fabrice NOTARI

Christophe STEINER

Suppléante : Mme Michèle DITLOT

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission mixte d'Etude
du Problème du Logement

sont :

Délégués : MM. Gérard BERTRAND, Fabrice
NOTARI, Christophe STEINER.

Suppléante : Mme Michèle DITLOT.

(Adopté).

Nous allons maintenant passer à la Commission
consultative de Coopération avec la S.B.M., Madame
la Secrétaire Générale, s'il vous plaît.

Mme la Secrétaire Générale.-Commission consultative de coopération avec la
S.B.M.

5 Délégués – 8 candidats

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

M. le Président.- Nous avons donc huit
candidatures pour cinq délégués. Nous allons donc
devoir choisir. Monsieur GARDETTO, vous souhaitez
prendre la parole, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui Monsieur le
Président, je souhaiterais retirer ma candidature, au
profit de M. CLERISSI, candidat indépendant. Notre
majorité, elle l'a encore démontré tout à l'heure, a
toujours été sensible à une représentation équitable
des différents courants qui composent le Conseil
National. Donc, comme nous l'avons fait tout à
l'heure pour l'opposition Rassemblement et Enjeux,
je pense qu'il serait équitable qu'un candidat
indépendant, M. CLERISSI en l'occurrence, puisse
siéger à cette Commission.

Je retire donc ma candidature au bénéfice exclusif,
bien sûr, de M. CLERISSI.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO. Il
reste cependant sept candidats pour cinq postes....

Monsieur BORDERO, vous souhaitez intervenir ?

M. Alexandre BORDERO.- Oui, Monsieur le
Président, j'aimerais intervenir au nom de la majorité
et pour faire écho à l'intervention de M. GARDETTO
qui vient de se retirer au profit de M. CLERISSI.

En fait, nous sommes dans une configuration tout à
fait classique. Un plus grand nombre de candidats que
de places à pourvoir. Il y en avait huit qui s'étaient
inscrits et il n'y en a plus que sept après le désistement
de M. GARDETTO au profit de M. CLERISSI.

L'année dernière, la majorité avait souhaité que la
représentation du Conseil National puisse prendre en
considération – Jean-Charles GARDETTO vient de le
rappeler – les élus indépendants et, le cas échéant,
soutenir la candidature d'un tel élu si la situation
venait à se présenter. Il importait en effet à la majorité
qu'un élu indépendant puisse siéger dans cette
Commission, qui est un peu le relais institutionnel
entre le Conseil National, la S.B.M. et le
Gouvernement puisqu'elle est tripartite.

C'est pour cette raison que M. GARDETTO vient de
se désister au bénéfice de M. CLERISSI, seul élu
indépendant ayant posé sa candidature, puisque
M. SPILLOTIS-SAQUET a déclaré publiquement, le
15 février 2012, aux adhérents de Rassemblement et
Enjeux qu'il se présentait devant eux comme un
converti. Donc, nous en avons déduit que
M. SPILLOTIS-SAQUET s'était converti à
Rassemblement et Enjeux et qu'on ne le considérait
plus comme un indépendant.

Alors, maintenant, soit nous nous tournons vers l'opposition Rassemblement et Enjeux, qui choisira comme il se doit son candidat pour cette Commission soit, effectivement, nous voterons à bulletin secret.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur STEINER souhaite prendre la parole pour Rassemblement et Enjeux.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, compte tenu de la longue expérience que M. SPILLOTIS-SAQUET a de la S.B.M., je lui laisse volontiers ma place.

M. le Président.- Je pense que vous n'avez pas bien compris le sens du message.

M. Christophe STEINER.- Le sens, oui !

M. le Président.- Très bien, d'accord, parfait. Donc, nous avons six candidats pour cinq postes. Si on reste en l'état, je vous propose de passer au vote. Je vous propose donc de voter à bulletin secret pour la délégation. Il y a cinq candidats maximum sinon le bulletin sera nul.

Pour la bonne compréhension de tous, je vais redonner les noms :

MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Bernard MARQUET, Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. SPILLOTIS-SAQUET.

—
(*Dépouillement du scrutin par les deux Secrétaires assistés de la Secrétaire Générale*).
—

M. le Président.- Je remercie Messieurs Guillaume ROSE et Laurent NOUVION de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de Mme la Secrétaire Générale.

Nombre de votants : Vingt et un

Nombre de voix en faveur de :

M. Alexandre BORDERO : Treize

M. Claude CELLARIO : Treize

M. Philippe CLERISSI : Seize

M. Bernard MARQUET : Treize

Mme Anne POYARD-VATRICAN : Trois

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET : Sept
Bulletins nuls : Deux

Nos représentants à la Commission consultative de coopération avec la S.B.M. sont :

MM. BORDERO, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Bernard MARQUET et Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

Une fois que Mme la Secrétaire Générale aura repris sa place, nous allons passer à la Commission de Réforme des Codes.

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de Réforme des Codes

2 Délégués – 2 candidats

MM. Claude CELLARIO
Jean Charles GARDETTO

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je souhaiterais retirer ma candidature, il est effectivement traditionnel que le Président de la Commission de Législation siège à cette Commission, ce qui me paraît tout à fait normal, donc je retire ma candidature.

M. le Président.- Très bien Monsieur GARDETTO. Monsieur NOUVION, souhaitez-vous être candidat à cette Commission ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, c'est une Commission très technique mais qui a une importance tout à fait particulière pour le domaine du droit donc si, en cohérence je peux apporter mes maigres connaissances sur le sujet, oui.

M. le Président.- Très bien. Donc nos deux candidats sont :

MM. Claude CELLARIO et Laurent NOUVION.

Y a-t-il d'autres changements de dernière minute ? Non. Donc, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Nos représentants à la Commission de Réforme des Codes sont :

MM. Claude CELLARIO et Laurent NOUVION.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité Consultatif pour la Construction

2 Délégués – 3 candidats

MM. Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. le Président.- Nous avons donc trois candidats pour deux postes. Y a-t-il d'autres candidatures ou retraits de dernière minute ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je retire ma candidature.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix cette délégation du Comité Consultatif pour la Construction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

MM. Pierre LORENZI et Fabrice NOTARI sont renouvelés membres du Comité Consultatif pour la Construction.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Supérieur d'Urbanisme

2 Délégués – 2 candidats

MM. Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

M. le Président.- Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

MM. Pierre LORENZI et Fabrice NOTARI seront nos délégués à la Commission Supérieur d'Urbanisme.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Comité de l'Education Nationale

3 Délégués – 3 candidats

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Pierre LORENZI

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants au Comité de l'Education Nationale sont :

MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI et Pierre LORENZI.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Bourses d'Etudes

3 Délégués – 1 Suppléant,
3 candidats au poste de Délégués,
1 candidat Suppléant

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Pierre LORENZI

Suppléante : Mme Michèle DITLOT

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement de dernière minute, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission des Bourses d'Etudes sont :

MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI, Pierre LORENZI sont nos membres titulaires et Mme Michèle DITLOT est notre membre suppléant.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission Nationale des Sports

3 Délégués – 3 candidats

MM. Gérard BERTRAND

Pierre LORENZI

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission Nationale des Sports sont :

MM. Gérard BERTRAND, Pierre LORENZI et Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Aide à la Famille monégasque

1 Délégué – 1 Suppléant

1 candidat Délégué – 1 candidat Suppléant

Délégué : Mme Nicole MANZONE-SAQUET

Suppléant : M. Guillaume ROSE

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée à l'unanimité.

Nos représentants à la Commission de l'Aide à la Famille Monégasques sont : Mme Nicole MANZONE-SAQUET est notre déléguée et M. Guillaume ROSE est le suppléant à la Commission de l'Aide à la Famille Monégasque.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Concessions de Services publics

4 Délégués – 4 candidats

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Philippe CLERISSI

Bernard MARQUET

M. le Président.- Y a-t-il d'autres changements ? Non. Pardon, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Je vous ai dit tout à l'heure que M. BURINI...

M. le Président.- Oui, oui c'est noté. On vote pour MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI et Bernard MARQUET. Quatre postes, quatre candidats.

Je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission est adoptée à l'unanimité.

Nos représentants à la Commission des Concessions de Services Publics sont :

MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Philippe CLERISSI et Bernard MARQUET.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-Comité Supérieur du Tourisme

3 Délégués – 3 candidats

M. Gérard BERTRAND

Mme Michèle DITLOT

M. Roland MARQUET

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants au Comité Supérieur du Tourisme sont :

M. Gérard BERTRAND, Mme Michèle DITLOT et M. Roland MARQUET.

(Adopté ;
M. Guillaume ROSE s'abstient).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie1 Délégué – 1 Suppléant,
1 candidat Délégué – 1 candidat suppléant

Délégué : M. Philippe CLERISSI

Suppléant : M. Alexandre BORDERO

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission Spéciale Consultative pour le Commerce et l'Industrie sont :

MM. Philippe CLERISSI est notre délégué et Alexandre BORDERO est suppléant.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-Commission administrative de l'Académie de Musique

2 Délégués – 2 candidats

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission Administrative de l'Académie de Musique sont :

Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Guillaume ROSE.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques

2 Délégués – 2 candidats

Mme Michèle DITLOT

M. Guillaume ROSE

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission de l'Ecole d'Arts Plastiques sont :

Mme Michèle DITLOT et M. Guillaume ROSE.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission des Colonies de Vacances

3 Délégués – 3 candidats

MM. Pierre LORENZI
Roland MARQUET
Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission des Colonies de Vacances sont :

MM. Pierre LORENZI, Roland MARQUET et Pierre SVARA.

(Adopté).

Madame la Secrétaire Générale, nous vous écoutons.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission d'Assistance aux entreprises en difficultés

1 Délégué – 1 Suppléant,
1 candidat Délégué, 1 candidat Suppléant

Délégué : M. Pierre LORENZI
Suppléant : M. Philippe CLERISSI

M. le Président.- S'il n'y a aucun changement, je mets cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La délégation est adoptée.

Nos représentants à la Commission d'Assistance aux Entreprises en Difficulté sont :

M. Pierre LORENZI est délégué et M. Philippe CLERISSI suppléant.

(Adopté).

*(Mme Anne POYARD-VATRICAN
sort de l'hémicycle).*

Je vous rappelle que notre Délégué à la Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale a été désigné en Commission Plénière d'Etude le 18 janvier 2011 pour une durée de trois ans, d'ailleurs confirmée par la parution au Journal de Monaco le 4 mars 2011. Il s'agit de : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme la Secrétaire Générale.-

Commission de l'Industrie Cinématographique

1 Délégué – 1 candidat

Mme Michèle DITLOT

M. le Président.- Y a-t-il des candidats sur le siège ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme DITLOT est notre représentante à la Commission de l'Industrie Cinématographique.

(Adopté).

Mme la Secrétaire Générale.-

Conseil Scientifique de la Statistique et
des Etudes Economiques

1 Représentant

M. le Président.- Là encore nous n'avons pas à voter puisque notre Délégué a été désigné en Commission Plénière d'Etude le 10 février 2011. Il s'agit de : M. Alexandre BORDERO. S'il n'y a pas de changement, on va passer au point suivant de l'ordre du jour.

VI.

**RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS
AUPRES DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX**

M. le Président.- L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Je vous rappelle que, lors de la Séance Publique du 9 décembre 2011, nous avons déjà procédé à la

désignation, pour l'année 2012, de nos représentants à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, qui demandent que la composition des délégations leur soit communiquée par année civile.

Nous commençons donc avec l'élection de la Délégation permanente du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union InterParlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation permanente.

Madame la Secrétaire Générale, merci de nous donner lecture des candidatures.

(Retour de Mme Anne POYARD-VATRICAN).

Mme la Secrétaire Générale.-

Délégation du groupe monégasque
de l'Union InterParlementaire

M. Gérard BERTRAND
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
MM. Alexandre BORDERO
Marc BURINI
Claude CELLARIO
Philippe CLERISSI
Mme Michèle DITLOT
MM. Jean-Charles GARDETTO
Pierre LORENZI
Mme Nicole MANZONE-SAQUET
MM. Bernard MARQUET
Roland MARQUET
Fabrice NOTARI
Laurent NOUVION
Mme Anne POYARD-VATRICAN
MM. Jean-François ROBILLON
Guillaume ROSE

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président et du Vice-Président de cette Délégation. Seuls votent les membres de la Délégation telle qu'elle vient d'être élue.

Qui est candidat à la présidence de l'UIP ?

Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de l'UIP.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire de voter à main levée pour la candidature de M. Fabrice NOTARI.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votre candidature, Monsieur NOTARI, est adoptée à l'unanimité, je vous félicite, vous êtes le Président de la Délégation Monégasque de l'UIP.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président de cette Délégation.

Qui est candidat à la Vice-Présidence ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET, je vous en prie.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Monsieur le Président, je suis candidate à la Vice-Présidence de l'UIP.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter à main levée pour la candidature de Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votre candidature, Mme Nicole MANZONE-

SAQUET, est adoptée à l'unanimité, je vous félicite, vous êtes la Vice-Présidente de la Délégation de l'UIP.

En ce qui concerne l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, la Section monégasque est également, par tradition, constituée du Conseil National dans son entier ; nous allons procéder à la désignation des Membres de la Délégation permanente de cette Section.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures.

Mme la Secrétaire Générale.-

Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Claude CELLARIO
 Philippe CLERISSI
 Mme Michèle DITTLOT
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Chrisophe STEINER

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de cette Délégation. Je rappelle que seuls votent les membres qui composent cette Délégation.

Qui est candidat à la présidence ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET, je vous en prie.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Monsieur le Président, je pose ma candidature à la Présidence de cette Délégation.

M. le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter à main levée pour la candidature de Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET est donc élue Présidente de la Délégation APF.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président de cette même Délégation.

Qui est candidat à la présidence ?

Mme Michèle DITTLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président, je suis candidate à la Vice-Présidence de cette Délégation.

M. le Président.- Un bureau essentiellement féminin. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter pour la candidature de Mme Michèle DITTLOT.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Michèle DITTLOT est donc élue à l'unanimité, Vice-Présidente de la Délégation APF.

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

Mme la Secrétaire Générale.-Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire
de l'Organisation pour la Sécurité et
la Coopération en Europe

M. Gérard BERTRAND
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
 MM. Alexandre BORDERO
 Claude CELLARIO
 Mme Michèle DITTLOT
 MM. Jean-Charles GARDETTO
 Pierre LORENZI
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET
 MM. Bernard MARQUET
 Roland MARQUET
 Fabrice NOTARI
 Mme Anne POYARD-VATRICAN
 MM. Jean-François ROBILLON
 Guillaume ROSE
 Christophe STEINER

M. le Président.- Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous allons à présent procéder à l'élection du Président de cette Délégation. Je rappelle que seuls votent les membres qui composent cette Délégation.

Qui est candidat à la présidence ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je pose ma candidature à la présidence de cette Délégation.

M. le Président.- Merci, pour continuer le travail que vous faites et qui est important. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles GARDETTO.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Jean-Charles GARDETTO vous êtes de nouveau le Président de notre Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je voudrais remercier mes Collègues, je voudrais aussi en profiter pour rappeler qu'à l'invitation du Conseil National, l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE a accepté de tenir sa conférence d'été en Principauté de Monaco en 2012.

Nous aurons donc le plaisir d'accueillir à Monaco les Délégations des cinquante-sept Etats membres, y compris les Etats-Unis et la Russie. Cela représente environ six cents participants qui découvriront à cette occasion la réalité monégasque.

Nous aurons aussi la chance de tenir, pendant cette conférence le Forum Méditerranéen qui associera des parlementaires des pourtours de la Méditerranée. Cette conférence se clôturera par une déclaration de Monaco, ce qui je pense est une chose importante pour la visibilité internationale de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Pour être précis, je crois qu'il y a pratiquement déjà les six cents personnes qui ont porté leur candidature pour venir en Principauté. Je pense que, véritablement, cela va être un grand événement et une grande Assemblée Plénière. Merci beaucoup pour votre implication.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Vice-Président de cette même Délégation.

Qui est candidat à la Vice-Présidence ?

Monsieur Guillaume ROSE, je vous en prie.

M. Guillaume ROSE.- Monsieur le Président, je suis candidat à la Vice-Présidence de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Délégation de voter pour la candidature de M. Guillaume ROSE.

Je mets maintenant aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

M. Guillaume ROSE vous êtes notre Vice-Président à notre Délégation de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, mes félicitations.

Nous terminons avec la désignation de notre délégation à l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne pour laquelle le Conseil National dispose de deux sièges.

Je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale, de nous donner lecture des candidatures.

(MM. Marc BURINI et Christophe STEINER
sortent de l'hémicycle).

Mme la Secrétaire Générale.-

*Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Union
pour la Méditerranée*

2 Délégués – 2 candidats

MM. Jean-Charles GARDETTO
Bernard MARQUET

M. le Président.- Y a-t-il des candidatures sur le siège ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée.

M. Jean-Charles GARDETTO et Bernard MARQUET sont nos représentants à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

(Adopté).

VII.

ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle maintenant l'annonce des projets de loi qui sont parvenus au Conseil National. Un texte a été déposé par le Gouvernement :

*Projet de loi, n° 896, autorisant un prélèvement sur le
Fonds de Réserve Constitutionnel*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 22 décembre 2011.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, d'ailleurs, en a d'ores et déjà effectué l'étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

VIII.

ANNONCE DU RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le Président.- Par courriers en date du 2 avril, vous m'informiez, Monsieur GARDETTO, à la fois en tant que Conseiller National et en tant que Bâtonnier, de votre souhait de retirer la proposition de loi, n° 193, modifiant la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat dont vous êtes l'unique auteur.

Pour votre bonne information, chers Collègues, le Secrétariat Général a immédiatement diffusé ces courriers dès réception ce matin. Je pense que vous avez pu tous en prendre connaissance que ce soit par courriel ou dans le courrier qui vous a été remis à votre arrivée.

Nous prenons donc acte du retrait de cette proposition de loi par son auteur.

Monsieur GARDETTO, vous souhaitiez apporter quelques précisions.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

La seule précision que j'apporterai c'est que l'Ordre avait arrêté un texte qui ne correspond plus au texte final qui a été produit en Commission de Législation et donc l'Ordre souhaite que ce texte soit retiré.

IX.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le Président.- Bien, je vous remercie.

Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a qu'un seul texte en cours devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Il s'agit du *projet de loi, n° 896, autorisant prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 22 décembre 2011, vient d'être déposé officiellement aujourd'hui et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale laquelle a, au cours de sa séance du 28 mars dernier, procédé à l'examen du texte et m'a désigné comme Rapporteur.

Le rapport établi par la Commission a été approuvé au cours de la même séance.

Ce rapport a été transmis au Gouvernement, en date du 29 mars 2012, et ce texte devrait pouvoir être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Séance Publique.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à M. Guillaume ROSE en sa qualité de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président. Quatre textes sont actuellement à l'étude devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, il s'agit de :

1. *Projet de loi n° 840, relative au contrat de travail*

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Après avoir recueilli le sentiment du Conseil d'Etat sur ce projet de loi et vu l'importance de son objet, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé, en la personne de M. Jean BILLON, pour une étude technique approfondie. Les résultats de cette étude sont parvenus à l'Assemblée en fin d'année 2007.

En parallèle, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque ont été reçues au Conseil National.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé à l'examen de ce texte au cours de nombreuses séances de travail qui ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

Le 20 avril 2010, la Commission a proposé au Gouvernement la tenue d'un groupe de travail *ad hoc*.

Le 29 avril 2010, le Ministre d'Etat a fait part de l'accord du Gouvernement Princier en ce qui concerne la tenue d'un groupe de travail *ad hoc* après la rencontre du Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé avec les partenaires sociaux. Depuis le Conseil National reste toujours dans l'attente d'une initiative du Gouvernement en la matière.

2. *Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 28 septembre 2010 au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Jean-François ROBILLO, Président du Conseil National.

Un expert juridique pris en la personne de M. Guy CARCASSONE a été désigné par le Bureau du Conseil National pour apporter des pistes de réflexion au travail des Parlementaires.

Par ailleurs, le groupe de travail désigné lors de l'étude de la proposition de loi n° 176 modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National a été reconduit à l'occasion de cette Commission et s'est réuni à plusieurs reprises.

Le 1^{er} février 2011, le Professeur Guy CARCASSONE a été convié à une séance de la Commission des

Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses afin d'échanger et de répondre aux questions et observations des membres de ladite Commission.

Le Professeur Guy CARCASSONE a communiqué au Conseil National les résultats de son étude permettant de guider la rédaction des amendements. La Commission a achevé l'étude du projet de loi et poursuit en revanche l'examen du Règlement Intérieur du Conseil National.

3. *Projet de loi, 893, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapés*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 novembre 2011, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen du texte devrait débiter très prochainement.

4. *Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat*

Ce texte est arrivé sur le Bureau du Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la réunion du 30 janvier 2012 au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Alexandre BORDERO.

En parallèle, compte tenu de l'objet du texte, la Commission a reçu respectivement les 15 et 17 février 2012 les membres du Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune et les représentants de l'Association des Fonctionnaires Monégasques. Leurs revendications et suggestions sur ce projet de loi ont été recueillies par la Commission.

L'étude se poursuit.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROSE.

Je passe à présent la parole à notre nouveau Président de la Commission de Législation, Monsieur Laurent NOUVION, pour lequel nous avons préparé l'état d'avancement, parce que cela aurait été un piège de le laisser comme cela.

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Ce n'est pas ma conception des choses, mais je vais lire effectivement le document qui m'a été préparé par le Secrétariat Général et j'enlève tout ce qui pourrait, effectivement, avoir une connotation politique ou engagée.

1. *Projet de loi, n° 778, relative à l'administration et à l'organisation judiciaires*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de Jean-Charles GARDETTO, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005, 2005... !

L'examen de ce projet de loi a débuté au deuxième semestre 2010, cinq ans après. Toutefois, il est apparu nécessaire au Conseil National de faire appel à un juriste extérieur

A ce stade de l'examen, les commissaires, qui veulent l'adoption d'une loi, bien entendu conforme aux intérêts supérieurs de la Principauté, et ont souhaité rencontrer les magistrats concernés par ce projet de loi afin de recueillir leurs avis et procéder à un échange de vues. Aussi, lors de la Commission du 16 mars dernier, le choix de la délégation chargée de rencontrer les magistrats a-t-il été entériné. Les réunions de travail débiteront prochainement.

2. *Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé le même jour devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, a été désigné lors de la Commission du 16 novembre 2009.

Une première série de questions et observations formulées par la Commission a été transmise au Ministre d'Etat par courrier en date du 11 décembre 2009, puis une seconde série a été transmise le 16 février 2010.

Le 31 mai 2010, le Conseil National a reçu les réponses du Gouvernement.

La Commission a émis le souhait de rencontrer des professionnels et des associations afin que les Elus soient en mesure d'appréhender avec une plus grande exactitude la portée effective des modifications envisagées par ledit projet de loi. Le Conseil National a décidé de mettre ces consultations en suspens.

Par ailleurs, le 24 septembre 2010, un courrier a été adressé au Ministre d'Etat afin d'attirer son attention sur certains points jugés importants par la Commission, à savoir la question du dépôt de loi d'autorisation de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et celle de l'effectivité de la carte monégasque.

Dans le but d'obtenir un éclaircissement sur ces deux points restés en suspens, une réunion a eu lieu au Conseil National, le 5 juillet 2011, en présence de M. le Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement.

Un nouveau Rapporteur, en la personne de M. Fabrice NOTARI, a été désigné lors de la séance du 22 novembre 2011. Le rapport qu'il a établi au nom de la Commission de Législation, appelant à voter contre le projet de loi, a été adopté à l'occasion de la même séance.

Lors de la Séance Publique du 7 décembre 2011, à l'appui d'un courrier qu'il a adressé au Conseil National la veille, le Ministre d'Etat a demandé formellement le renvoi du projet de loi devant la Commission saisie au fond. Le Rapporteur a invité alors l'Assemblée à décider en ce sens. Ainsi, à l'unanimité de suffrages exprimés, ce projet de loi a été à nouveau renvoyé devant la Commission de Législation, qui reste dans l'attente du dépôt d'un projet de loi d'autorisation de ratification, conformément aux dispositions de l'article 14 de la Constitution.

3. Projet de loi, n° 849, relative à l'arbitrage

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007, a été déposé en Séance Publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA à l'occasion de la Commission de Législation du 30 octobre 2008. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet 2009, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail gouvernemental ayant élaboré ce projet. Le Ministre d'Etat a adressé le 29 septembre 2009 au Conseil National un courrier formalisant les observations et réponses apportées lors de cette réunion.

A l'occasion de la séance du 22 juillet 2010, la Commission a reçu les représentants de l'Ordre des Avocats de Monaco. A ce titre, une note établie par le Bâtonnier dudit Ordre a été transmise au Conseil National le 10 mai 2011.

Le Ministre d'Etat a évoqué, lors d'une Commission Plénière d'Etude, le retrait du texte. Il résulte que ce texte devrait être intégré dans la mesure du possible, dans le futur projet de loi sur lequel travaillent les membres du groupe de travail sur la modernisation du droit économique et des affaires, à partir du moment où cela défend les intérêts du pays.

Par courrier en date du 18 octobre 2011, le Gouvernement précise qu'il retirera officiellement le projet de loi, n° 849, à l'occasion du dépôt du projet de loi sur la modernisation du droit économique et des affaires en Principauté.

4. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile

Le projet de loi a été déposé par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

L'examen de ce projet de loi débutera très prochainement.

5. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 13 mai 2011. Lors de cette réunion, un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO.

L'examen technique de ce projet de loi, qui a donné lieu à la rédaction d'amendements, s'est terminé lors de la réunion du 13 janvier 2012, à l'occasion de laquelle un nouveau Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI.

Le 31 janvier 2012, la Commission transmettait au Gouvernement le texte consolidé et lui proposait une concertation avec les Services de la Direction des Affaires Juridiques sur les amendements proposés.

Un courrier de relance a été adressé au Gouvernement le 20 mars 2012. La Commission reste dans l'attente de la position du Gouvernement sur lesdits amendements proposés.

6. Projet de loi, n° 880, portant réforme des Codes pénal et de procédure pénale en matière de corruption et de techniques spéciales d'enquête

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 12 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, lors de la Commission de Législation du 23 mai 2011.

L'examen se poursuit.

7. Projet de loi, n° 892, relative à la prescription civile

Ce projet de loi a été déposé sur le bureau du Conseil National le 7 novembre 2011 et renvoyé devant la Commission de Législation à l'occasion de la Séance Publique du 7 décembre 2011.

Son examen en Commission débutera prochainement.

8. Projet de loi, n° 894, portant réforme du Code de procédure pénale en matière de garde à vue

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 novembre 2011, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi, donnant lieu à la rédaction de substantiels amendements, a débuté lors de la Commission du 1^{er} mars 2012. Un Rapporteur, en la personne de M. Fabrice NOTARI, a été désigné au cours de la Commission du 21 mars à l'occasion de laquelle un texte consolidé a été arrêté puis transmis au Gouvernement le 23 mars.

A ce jour, le Conseil National demeure dans l'attente d'une position du Gouvernement.

Et si vous permettez, Monsieur le Président, je veux juste faire une remarque, c'est que, lors des mois qui nous séparent de la fin de la législature, je m'efforcerais à cette place d'être un Président de la Commission de Législation minoritaire, ultra minoritaire, et qu'à partir du moment où la majorité ne jouera pas le jeu, je démissionnerai à partir du moment où je considèrerai que ma mission n'est pas possible. Merci.

M. le Président.- Bien Monsieur NOUVION, merci de la lecture que vous venez de nous faire.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Gérard BERTRAND en sa qualité de Président de la Commission du Logement.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul texte à l'étude devant la Commission du Logement, il s'agit du :

Projet de loi, n° 890, modifiant la loi n° 1.329 du 8 janvier 2007 relative à la copropriété des immeubles bâtis, modifiée

Ce texte, arrivé au Conseil National le 4 octobre 2011, a été déposé en Séance Publique le 11 octobre 2011 et renvoyé devant la Commission.

Lors de la réunion du 17 janvier 2012, M. Pierre LORENZI a été désigné Rapporteur du projet de loi.

Compte tenu de la complexité du texte, la Commission a souhaité que son étude technique soit précédée par la consultation des différents professionnels concernés.

Ainsi, les 20 et 24 février 2012, la Commission a respectivement rencontré les représentants de la Chambre Immobilière Monégasque, puis ceux de la Chambre des Conseils Juridiques. Les consultations avec les autres entités concernées doivent reprendre dans le courant du mois d'avril. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Gérard BERTRAND.

Je passe maintenant la parole à Mme Michèle DITTLOT, en sa qualité de Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Voici la situation du texte renvoyé devant la Commission de la Culture et du Patrimoine, il s'agit du :

Projet de loi, n° 891, sur la protection du patrimoine national

Ce texte fait suite à la proposition de loi du Conseil National, n° 195, relative à la conservation et à la protection du patrimoine naturel et national, déposée le 3 février 2010 et adoptée en Séance Publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011, soit un an et demi après. Il a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012.

J'ai été désignée Rapporteur lors de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 19 janvier 2012.

La Commission a par la suite adressé une liste d'interrogations au Gouvernement par courrier en

date du 26 janvier 2012. Elle reste dans l'attente des réponses du Gouvernement.

Depuis le 19 janvier 2012 la Commission a souhaité recueillir l'avis éclairé d'un certain nombre de personnalités et de sachants monégasques.

Ainsi, Mmes Isabelle LOMBARDOT, Directeur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, Nathalie ROSTICHER-GIORDANO, Adjoint au Conservateur du Nouveau Musée National de Monaco, et MM. Robert CALCAGNO, Directeur Général du Musée Océanographique, Claude PASSET, historien et écrivain, Claude ROSTICHER, artiste plasticien et Alain SANGIORGIO, Président du Comité National des Traditions Monégasques, ont été reçus par la Commission de la Culture et du Patrimoine.

La Commission poursuit l'examen du texte.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Michèle DITLOT.

Pour finir, je passe la parole à M. Bernard MARQUET, en sa qualité de Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Un seul projet de loi est à l'examen devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, il s'agit du :

Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la Commission.

Compte tenu de l'importance de ce texte, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé pour une étude technique approfondie, en la personne de Maître Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire nous sont parvenus à la mi-mars 2009.

En parallèle, la Commission a reçu respectivement les 27 mars et 22 juillet, les associations et groupements intéressés par le thème de l'environnement, ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leurs avis et suggestions sur ce projet de loi.

Une première liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement par un courrier en date du 27 juillet 2009, à laquelle le Gouvernement nous a répondu par courrier du 31 décembre 2009. Les

réponses aux interrogations et observations de la Commission ont ainsi été examinées par la Commission à l'occasion de la séance du 5 février 2010.

Lors de sa séance de travail du 21 mai 2010, la Commission a adressée une deuxième série de questions au Gouvernement portant sur les Livres I et V du projet de Code, auxquelles le Gouvernement a répondu par courrier en date du 26 octobre 2010.

Puis, la Commission a poursuivi l'étude du projet de Code et plus particulièrement des Livres II, III et IV, étude qui s'est achevée lors de la séance du 25 janvier 2011.

La Commission adressait au Gouvernement une troisième série de questions par courrier en date du 11 mars 2011, à laquelle il lui a été répondu le 22 novembre 2011.

J'ai été désigné Rapporteur lors de la Commission de l'Environnement du 10 janvier 2012, en remplacement de Mme Anne POYARD-VATRICAN.

L'examen du texte s'est poursuivi lors des Commissions du 10 janvier 2012 et du 6 février dernier consacrés à l'étude des amendements.

La Commission reste dans l'attente des réponses du Gouvernement relatives à l'étude du Professeur Gilles MARTIN et aux observations formulées dans le courrier d'accompagnement du texte consolidé, envoyé en date du 10 février 2012, et de sa position sur les amendements proposés par la Commission.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Bernard MARQUET, votre intervention clôt la présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs du public, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 20 heures).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

